



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 74 n) et r) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : réduction du danger nucléaire; désarmement nucléaire

Lettre datée du 5 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la synthèse établie par le Rapporteur des Journées de réflexion sur la politique en matière d'armes nucléaires et ses incidences sur la stabilité stratégique que la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisées à Princeton, dans le New Jersey, les 20 et 21 avril 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale au titre des points 74 n) et r).

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Desra **Percaya**



**Annexe à la lettre datée du 5 juin 2002 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Journées de réflexion sur la politique en matière d'armes
nucléaires et ses incidences sur la stabilité stratégique :
synthèse établie par le Rapporteur**

Cadre de la réunion : La Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé et accueilli cette manifestation qui s'est tenue au Doral Forrestal Hotel and Conference Center à Princeton, dans le New Jersey, les 20 et 21 avril 2002. Trois thèmes y ont été abordés : les incidences juridiques et sur le plan de la sécurité de la révision récente de la stratégie nucléaire des États-Unis (« Nuclear Posture Review »); le rôle de l'ONU dans l'action en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et la coopération internationale contre le terrorisme mettant en jeu des armes de destruction massive. Onze experts ont été invités à faire des exposés, dont des représentants du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU (qui ont fait deux déclarations), de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Université de Harvard, de l'Université de Stanford, de l'Institut d'études internationales de Monterey, du cabinet juridique Kaplan Fox et de quatre groupes non gouvernementaux spécialistes des questions de désarmement. Les représentants de 14 autres missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies ont également assisté à cette manifestation, ainsi que 10 représentants de la Mission indonésienne dont les ambassadeurs Makmur Widodo et Mochamad S. Hidayat.

**1. Points de vue sur le désarmement
et la non-prolifération nucléaires**

Désarmement général

À la question « Le désarmement a-t-il un avenir? », un participant a posé et a répondu « Forcément ». De nombreux autres participants se sont fait l'écho de l'importance vitale du désarmement pour la paix et la sécurité internationales. Les États luttent en faveur du désarmement moins par vertu que pour préserver leur sécurité. Un participant a déclaré que pour que la maîtrise multilatérale des armements réussisse, il faut que ses défenseurs – avec le concours de la société civile – aient un pouvoir effectif supérieur à celui de ses détracteurs. C'est pourquoi il faut agir de front : l'important, ce n'est pas seulement le nombre de groupes militant pour le désarmement mais l'importance politique accordée à la question. Un participant a décrit les obstacles institutionnels qui entravent le désarmement aux États-Unis, notamment un exécutif qui s'y oppose, un congrès frappé de paralysie et une opinion publique indifférente. Un orateur a ajouté que la meilleure façon de vaincre les opposants au désarmement était de les diviser. Un autre a demandé ce

que l'on entendait par stabilité stratégique, car il s'agissait d'une notion complexe de par ses dimensions militaire, économique, sociale et culturelle. Le principal objectif devait être la sécurité et la prospérité pour tous.

Nouvelles menaces nucléaires

Parmi les nouvelles menaces nucléaires figurent la chute possible de certains États dotés d'armes nucléaires; la production et l'utilisation croissantes de matières nucléaires fissiles à travers le monde; le vol d'une arme nucléaire (peu probable mais possible; il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de renforcer les contrôles, mais l'AIEA n'a pas reçu de demandes d'assistance à cette fin); l'achat de matières fissiles par des groupes terroristes (bien qu'il y ait peu de risques qu'un groupe puisse être en mesure de fabriquer une arme nucléaire, on ne peut pas écarter cette possibilité, surtout si des matières nucléaires fissiles deviennent disponibles, d'où la gravité du problème de la contrebande nucléaire); l'utilisation d'autres sources radioactives à des fins militaires (par exemple, la dispersion délibérée de matières nucléaires, menace de portée limitée mais dont la probabilité est plus forte) et les risques d'attentat contre les centrales nucléaires dont beaucoup ne sont ni blindées ni dotées de dispositifs de sécurité adéquats.

2. La Nuclear Posture Review (révision de la stratégie nucléaire des États-Unis)

Principales critiques formulées

La Nuclear Posture Review (NPR) bouleverse les principes de la maîtrise des armements stratégiques; elle élude le processus START; elle ne préconise pas de réduction des armes nucléaires stratégiques déployées à un niveau très inférieur à celui convenu par Yeltsin et Clinton; elle ne prévoit pas la destruction de vecteurs et d'ogives excédentaires; elle ne précise pas quels seront les engagements contraignants à contracter; elle donne peu de détails pour ce qui est de la vérification; elle indique que les réductions prévues maintiendraient d'importantes forces nucléaires de circonstance; elle contredit les engagements pris en matière de désarmement par les États dotés d'armes nucléaires à la Conférence d'examen du TNP de 2000; elle définit un plan sur 50 ans prévoyant la mise au point et l'achat de nouvelles armes nucléaires et de nouvelles plates-formes de lancement, notamment de nouvelles ogives de faible puissance qui exigeront probablement des essais nucléaires; elle tendrait à pérenniser une logique de rétention de l'arme nucléaire; elle fait la liste des nouvelles cibles nucléaires potentielles dont plusieurs États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP (Libye, Syrie, Iran, Iraq, République populaire démocratique de Corée); elle contredit les « garanties négatives de sécurité » successives que les États-Unis ont offertes aux États non dotés d'armes nucléaires; elle réduit à un an le délai nécessaire pour reprendre les essais nucléaires au mépris de la réglementation mondiale contre ces essais; elle met en cause le régime mondial de non-prolifération; elle écarte les États-Unis de sa politique habituelle de « l'ambiguïté calculée », les États-Unis étant prêts à utiliser l'arme nucléaire en réponse à une attaque par des armes de destruction massive, et préconise l'utilisation de la défense antimissile, des armes nucléaires miniaturisées (minibombes nucléaires) ainsi que l'ajout des armes nucléaires aux armes classiques dans l'arsenal dissuasif.

La NPR est-elle représentative de la politique des États-Unis?

Un participant a répondu que seule l'histoire le dirait. Jusqu'ici, les NPR étaient des documents du Pentagone ayant obtenu l'aval des autres organismes publics. La NPR reflète la doctrine que de nombreux fonctionnaires publics conseillent au Gouvernement. Les participants ont estimé que le nouveau « cadre stratégique » adopté par les États-Unis et la Fédération de Russie offrait des perspectives de progrès.

Aspects juridiques et garanties négatives de sécurité

Un orateur a également indiqué que la NPR éludait les aspects juridiques bien qu'elle se veuille exhaustive, qu'elle affirmait l'inanité de la destruction mutuelle assurée mais n'en tirait pas de conclusions logiques et révélait que les forces nucléaires des États-Unis n'étaient pas adaptées à la plupart des risques auxquels le pays s'exposait. L'orateur a noté que les États-Unis admettaient que des principes établis du droit (nécessité, proportionnalité et discrimination) régissaient l'utilisation des armes nucléaires; que les manuels militaires des États-Unis reconnaissaient qu'une arme dont les effets sont incontrôlables ne peut pas respecter ces règles et que les États-Unis ne pouvaient pas lancer d'armes nucléaires sans causer des dommages importants aux populations civiles. Pour ce qui était des garanties négatives de sécurité, l'orateur a estimé que les principes de la destruction mutuelle assurée et de la dissuasion contrevenaient l'un et l'autre aux règles établies du droit international, en particulier celles de la nécessité, de la proportionnalité et de la discrimination. L'utilisation de l'arme nucléaire constitue presque dans tous les cas une violation du droit. La NPR montre que l'arsenal nucléaire actuel reste l'héritier de la guerre froide. La panoplie actuelle n'est qu'en partie utile contre des objectifs renforcés et les frappes ne peuvent pas atteindre une haute précision en situation de conflit. Si les États-Unis ne peuvent pas diriger leurs armes nucléaires avec précision et ne peuvent contrôler les effets de rayonnement, on peut opposer à leur argumentation d'importantes objections juridiques.

Qu'y a-t-il de nouveau dans la NPR?

Un participant a fait remarquer qu'une grande partie des dispositions de la NPR étaient déjà anciennes comme par exemple l'existence d'une planification de circonstance pour les frappes nucléaires. Toutefois, plusieurs éléments nouveaux y figuraient : la description de nouveaux risques (par exemple, la chute d'un État doté d'armes nucléaires); l'admission formelle que des installations souterraines d'armes biologiques peuvent résister à une attaque non nucléaire (c'est la première fois que de telles installations sont prises en compte dans une réflexion stratégique); l'argument selon lequel une arme nucléaire de faible puissance produirait moins de dommages « collatéraux » qu'une attaque classique (mais quel coût politique faudrait-il payer pour avoir violé le tabou nucléaire?); enfin, l'option de la frappe nucléaire préventive en cas de découverte « surprise » de capacités en matière d'armes de destruction massive. L'orateur a prié instamment la communauté internationale d'examiner quelles seraient les mesures appropriées à prendre en cas de violation des engagements de non-prolifération car si aucune riposte n'était prévue, il n'y aurait pas d'alternative à l'approche suivie par les États-Unis. L'orateur s'est également interrogé sur ce qu'il conviendrait de faire si la chute d'un État doté d'armes nucléaires mettait des armes nucléaires entre les mains de terroristes.

Mesures prises face à la prolifération des armes de destruction massive

Poursuivant sur ce thème, un autre orateur a indiqué que l'on pouvait lutter de quatre façons différentes contre la prolifération des armes de destruction massive : 1) s'y opposer en adoptant des initiatives en faveur de la non-prolifération; 2) dissuader l'ennemi en brandissant la menace de représailles; 3) avoir recours à des actes de guerre préventifs/préemptifs; et 4) se défendre. Bien que les politiques américaines aient toujours, dans une certaine mesure, comporté des éléments de chacune de ces quatre options, la nouvelle doctrine d'utilisation de l'arme nucléaire représente un glissement vers les options 3 et 4. Elle constitue une réponse relativement cohérente à la question de savoir quelle politique est adoptée si les initiatives multilatérales en faveur de la non-prolifération sont rejetées et qu'une approche unilatérale est retenue à la place. L'approche unilatérale se compose de plusieurs éléments : défense stratégique; dissuasion; réorientation (de la prévention de l'acquisition à la prévention de l'utilisation); adoption d'une diplomatie agressive contre les tenants de la prolifération; réforme des services de renseignements américains permettant d'obtenir des informations plus précises en vue de la planification d'attaques préemptives/préventives; importance accordée aux objectifs mobiles; intégration du renseignement et des activités de planification de la guerre; utilisation préventive/préemptive de la force; et mise en relief de l'importance devant être accordée à la vaste gamme d'options disponibles contre différents objectifs. Là où les spécialistes traditionnels craignent une dynamique action/réaction, le gouvernement Bush voit une dynamique action/inaction.

3. Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement et de non-prolifération

L'un des orateurs a commencé sa déclaration en soulignant l'importance des traités, de la prééminence du droit et du maintien de normes mondiales, notamment celles qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Il a souligné qu'il était important de faire une distinction entre les produits (résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, discours, etc.) et les résultats (concrets). Il a identifié plusieurs éléments nécessaires : la transparence (dans le cas du TNP : « la permanence et la responsabilité »); l'éducation du public; la prééminence du droit; la promotion du multilatéralisme; l'élargissement du réseau d'institutions politiques favorables au désarmement; les nouvelles initiatives visant à réduire les risques de terrorisme nucléaire; et la création éventuelle d'une commission technique au sein du Conseil économique et social chargée d'aborder les nombreuses questions intersectorielles relatives au terrorisme. L'orateur a également proposé la création d'une commission internationale qui examinerait sous un angle nouveau la question des armes de destruction massive au lendemain du 11 septembre et axerait ses efforts sur la non-prolifération; le désarmement; la nécessité d'une deuxième vague de propositions de réforme du processus du Millénaire (s'inspirant de l'exemple du rapport Brahimi); et l'importance des initiatives d'entités extérieures (par exemple, celles des Canadiens dans le domaine de l'intervention humanitaire). Il est essentiel d'adopter une approche axée sur les résultats si l'on veut parvenir au désarmement durable. L'orateur a souligné que le désarmement nucléaire se trouvait dans un coffre-fort dont il convenait de trouver la clef. Il ne fallait pas considérer la question nucléaire comme une question dont l'ONU ne devait pas se préoccuper. Elle était au contraire directement liée à la Charte. Un autre orateur a défini les rôles ci-après

pour l'ONU : établissement de normes; identification de priorités; création de liens entre les questions relatives aux armes et celles ayant trait à la sécurité; contribution à la sécurité régionale; soutien aux négociations débouchant sur la conclusion de traités et accords; supervision de la mise en oeuvre des traités et octroi de pouvoirs en la matière; et imposition du respect desdits traités et accords. Il a mis en garde contre la tendance à confondre l'institution de multilatéralisme et diverses structures ou entités : pour le Traité d'Ottawa, par exemple, un groupe d'États a, en collaboration avec la société civile, décidé de ne pas s'en tenir aux institutions en place pour interdire les mines terrestres. Un autre intervenant a déclaré que, au sein des gouvernements et même de l'ONU, certains ne pensaient pas que le désarmement était possible mais qu'il était toutefois encore plus naïf de soutenir que le statu quo pouvait être maintenu. S'agissant du terrorisme impliquant le recours à des armes de destruction massive, un participant a indiqué qu'aucune nation ne pouvait aborder ce problème unilatéralement; il convenait que l'ONU s'emploie à trouver une solution globale.

4. Vues sur la coopération internationale contre le terrorisme impliquant l'emploi d'armes de destruction massive

Nombre d'orateurs ont évoqué les menaces à la paix et à la sécurité internationales que posaient l'acquisition et l'utilisation éventuelles d'armes de destruction massive par des terroristes. L'un d'entre eux a indiqué qu'une attaque terroriste à l'arme nucléaire contre la ville de New York ferait plus de 100 000 morts. Les participants sont, dans leur ensemble, convenus qu'il importait de donner suite aux engagements multilatéraux pris en matière de désarmement si l'on voulait lutter contre la menace terroriste impliquant l'emploi d'armes de destruction massive. Certains ont indiqué qu'il convenait de ne pas subordonner les efforts de désarmement à la guerre contre le terrorisme. D'autres ont indiqué que les systèmes de défense antimissile n'étaient d'aucune utilité pour la lutte contre une menace terroriste impliquant l'usage d'armes de destruction massive.

Un orateur a noté que l'on assistait sur le plan théorique à une « faillite conceptuelle » concernant le terrorisme en tant que question de sécurité nationale. Les nouveaux défis qui se présentent concernent à la fois le nucléaire et les armes de destruction massive et le danger d'une éventuelle « guerre culturelle ». Doit-on s'attendre au pire? Réponse : Absolument. La civilisation survivra-t-elle? Réponse : Oui, si nous le voulons. Il est essentiel d'améliorer les services de renseignements et de mettre en commun les données obtenues. Il importe également de s'intéresser à la prévention technologique; de collaborer avec les laboratoires compétents; et de mettre au point des technologies susceptibles de réduire les risques de terrorisme nucléaire. Il convient de trouver des moyens psychologiques de prévenir le terrorisme et pour ce faire, d'agir au niveau de l'éducation et des affaires publiques. L'une des menaces les plus insidieuses est le cyberterrorisme. Il convient de davantage soutenir ceux qui se trouvent en première ligne, de mieux faire appliquer les lois et d'améliorer les interventions militaires. On assiste actuellement à une recrudescence des actes de terrorisme. L'essentiel n'est toutefois pas le nombre d'actes de ce type mais leurs incidences. Les causes profondes du terrorisme demeurent les mêmes, notamment en Asie du Sud et au Moyen-Orient. L'effondrement de l'URSS a aggravé la menace terroriste. Les terroristes ne font

désormais aucun cas des populations; s'ils estiment que leur cause est perdue, ils n'ont d'autre recours que le terrorisme.

Un autre orateur a indiqué que les dangers inhérents à la manutention des matières radioactives ne dissuadent plus les terroristes. L'utilisation par des terroristes d'armes de destruction massive appelle une réponse à trois niveaux : prévention, détection et atténuation des effets. Les terroristes utilisant des armes nucléaires ont besoin d'un soutien extérieur (vol, contrebande ou production de matières nucléaires).

Prééminence du droit et terrorisme

Un participant a posé la question suivante : Est-il possible de parvenir à un consensus sur le fait que le terrorisme contre une entité est un terrorisme contre toutes les autres? Si nous faisons porter nos efforts sur les effets de l'utilisation des armes nucléaires, il est peut-être possible de parvenir à un accord sur la prééminence du droit en la matière. Pour que les principes du droit puissent s'appliquer, il convient de mettre en place un système universel, accepté par la plupart des pays. Le fait de ne pas pouvoir assurer l'application de la législation en vigueur et d'être confronté à une action unilatérale constitue un problème. Il importe que les vues convergent pour que le multilatéralisme devienne réalité. Les participants sont convenus qu'il importait de s'acquitter de l'ensemble des obligations relatives au désarmement et à la non-prolifération.

5. Résumé de propositions faites par divers participants

- *Renforcer la non-prolifération* : renforcer la vérification afin de détecter tout manquement aux obligations; envisager l'adoption de mesures permettant une application effective de la législation; renforcer l'unité du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies face à la prolifération; encourager les membres du Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Article 26 de la Charte en élaborant des plans en vue d'établir un système international de réglementation des armements; faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et celles prises dans le cadre du Traité sur la non-prolifération sur le Moyen-Orient et l'Asie du Sud; assurer l'équité des sanctions; les juger à l'aune des critères internationaux et éviter toute application sélective; envisager des moyens de sensibiliser l'opinion politique internationale afin de lui permettre de réagir en cas d'utilisation d'armes biologiques;
- *Initiatives concernant tout particulièrement les États dotés d'armes nucléaires* : conclusion d'un accord entre les États-Unis et la Russie visant à réduire le nombre d'armes nucléaires à 500 au maximum et engagement de réduire le reste (la Grande-Bretagne et la France s'engageant à faire passer le nombre à 100 et les efforts se poursuivant également pour réduire les armes nucléaires en Inde, au Pakistan et en Israël); réaffirmation et renforcement des garanties négatives de sécurité; renforcement de la transparence; promotion de l'éducation du public; possibilité pour les partisans du désarmement de porter cette question devant la Cour internationale de Justice;
- *Renforcement des contrôles sur les matières nucléaires fissiles* : intégration des garanties et de la sécurité physique; accroissement du financement destiné

à l'amélioration de la sécurité physique des matières nucléaires; partage de l'information; renforcement des contrôles aux frontières; coopération entre de nombreux États; renforcement de la sécurité physique des matières nucléaires; renforcement de la sécurité nucléaire partout dans le monde;

- *Mise au point d'un nouveau concept de sécurité mondiale* afin de régler les relations internationales; élaboration d'une solution en matière de sécurité permettant d'abandonner la dissuasion; et renforcement des principes du droit (l'accent devant être mis en particulier sur la responsabilisation pour ce qui est de l'application des traités);
- *Établissement de liens plus étroits entre les progrès réalisés en matière de désarmement et le développement;*
- *Initiatives que devrait prendre l'ONU*: création au sein du Conseil économique et sociale d'une commission technique sur le terrorisme; création d'une commission internationale sur les armes de destruction massive au lendemain du 11 septembre à laquelle participerait la société civile; facilitation de l'inscription au Registre des armes classiques de l'ONU (renforcement de la transparence et soutien au Registre des armes nucléaires); promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix; participation d'agents extérieurs aux délibérations du Mouvement des pays non alignés;
- *Initiatives que devrait prendre la société civile*: sensibilisation des États dotés d'armes nucléaires aux effets sur la santé des attaques nucléaires; définition de nouveaux rôles pour les groupes non gouvernementaux et la société civile (vérification par la société);
- *Initiatives à prendre pour lutter contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive*: amélioration des moyens de prévention technologique; élaboration de mesures permettant de prévenir le terrorisme par des moyens psychologiques, en agissant par exemple au niveau de l'éducation et des affaires publiques; renforcement de l'intérêt accordé à la menace qu'est le cyberterrorisme; renforcement de l'appui apporté à ceux qui se trouvent en première ligne; amélioration de l'application des lois et des interventions militaires; élaboration de mesures permettant de remédier aux causes premières du terrorisme, par exemple en Asie du Sud et au Moyen-Orient; renforcement de l'importance devant être accordée au partage de l'information; renforcement des contrôles aux frontières; promotion de la coopération entre de nombreux États; amélioration du contrôle des matières fissiles (voir plus haut); poursuite des efforts visant à conclure un traité général contre le terrorisme et une convention contre le terrorisme nucléaire. [Un grand nombre d'autres initiatives figurent dans les documents écrits qui ont été soumis.]